

Monsieur Gilbert SPERY
Président du Cercle des propriétaires
12 rue des Vignes
68730 RANSPACH-le-BAS

Paris, le 11 février 2020

Nos réf. : CB/FVDS/MH
Dossier suivi par FDVS

Monsieur Spery,

J'ai lu avec attention votre courriel relatif à votre proposition de création d'un collège unique d'aide sociale pour les locataires en difficultés.

Il est certain que la multitude d'aides sociales et les démarches à effectuer pour les obtenir peuvent parfois décourager les personnes pouvant en bénéficier. La création d'un collège unique d'aide sociale pourrait permettre une simplification

Depuis le décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement, chaque département met déjà en place un Fond de Solidarité pour le Logement destiné à aider financièrement les personnes rencontrant de grandes difficultés à accéder à un logement ou à s'y maintenir. Ces aides s'adressent notamment aux locataires et sous-locataires.

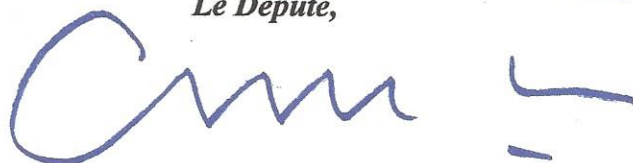
Il existe également des fonds uniques d'aide dans certains départements, C'est le cas par exemple du fonds unique d'aide du Morbihan qui se focalise sur l'insertion sociale et professionnelle. Dans le Finistère, le fond unique d'aide a pour but d'adapter l'aide en fonction de situations spécifiques : besoins d'ordre alimentaire ou de première nécessité, frais de transport, besoin d'accompagnement régulier... Il s'agit donc de dispositifs d'appoints qui ne s'apparentent pas à un collège unique d'aide sociale tel que vous semblez le présenter.

En 2017, Emmanuel Macron, alors candidat aux élections présidentielles, avait proposé la mise en place d'un versement social unique dans le but de simplifier les démarches pour les demandeurs. Selon son programme, toutes les prestations (APL, RSA, prime d'activité, etc.) devraient être versées automatiquement le même jour du mois, un trimestre maximum après la constatation des revenus (contre jusqu'à 2 ans aujourd'hui). Cela semble faire écho à votre idée de collège unique d'aide sociale.

Je serai intéressé de connaître les contours de votre proposition. Mon équipe parlementaire est à votre disposition pour vous rencontrer et en savoir plus sur le sujet : Matthieu Houbron, - 01.40.63.06.64.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. *e.p.m.a.t. com*

Le Député,



Christophe BOUILLON